

## **08.10.06 40ème anniversaire de la protection des crêtes –**

### **Fête d'automne du Jardin botanique**

Cela fait déjà 40 ans, c'était en mars 1966, que le décret sur la protection des sites naturels du canton, a été accepté, à une très large majorité, par le peuple neuchâtelois. Cet événement témoigne de l'attachement de la population neuchâteloise à la beauté de son territoire et à sa protection. Les Neuchâteloises et les Neuchâtelois aiment leurs crêtes, ces paysages doux, calmes et variés de pâturages boisés et de forêts, des paysages qui abritent aussi une faune et une flore d'une grande richesse. D'où la nécessité de protéger ce patrimoine extraordinaire, si spécifique de notre région, et de le maintenir en état, non seulement pour des raisons écologiques, mais aussi pour que les générations futures puissent continuer à en profiter.

A l'époque, ce vote a constitué un acte politique précurseur, qui allait ouvrir la voie à d'autres évolutions majeures. Dans notre pays de Neuchâtel, la sensibilité écologique a germé très tôt : première réserve naturelle de Suisse, émergence d'une sensibilité environnementale et d'un mouvement vert avant l'heure, prise en compte très tôt de l'environnement par les politiques. Je ne parlerai pas, évidemment des péripéties des réintroductions du bouquetin, du lynx et même de l'ours dans le Creux-du-Van...

Ce décret, à lui seul, englobe près de 60 % du territoire cantonal. Des crêtes, des forêts, des vignes et des grèves, des sites splendides ont été ainsi heureusement préservés.

Il a été complété au fil des ans par des dispositions cantonales et communales. Des réserves naturelles et des biotopes ont également été mis sous protection par le canton et les communes, et aujourd'hui ce ne sont pas moins de 300 zones de ce type qui sont recensées sur le territoire neuchâtelois.

Nos prédécesseurs ont été visionnaires et ont agi avec beaucoup de prudence. Grâce au décret de 1966, les crêtes ont été préservées en grande partie de l'explosion de la construction des années 60-70. D'autres régions du Jura n'ont pas eu cette chance et sont couvertes de chalets et de résidences secondaires.

Aujourd'hui, compte tenu de l'évolution du monde, nous sommes confrontés à de nouveaux défis en matière environnementale, et ce sont des défis de taille : le climat est certainement le plus important. L'attentisme, l'imprévoyance, voire l'irresponsabilité des gouvernements et des parlements, et le nôtre aussi, en matière de contrôle des émissions de CO<sub>2</sub>, sont particulièrement préoccupants.

Nous devons favoriser les initiatives citoyennes pour une politique environnementale participative. Nous devons repenser par exemple la politique de mobilité, en Suisse mais aussi dans ce canton, où chaque jour 18'000 véhicules traversent le tunnel sous la Vue des Alpes, l'un des plus fréquentés de Suisse. Nous devons trouver des alternatives à la route et continuer, j'y mets toute mon énergie, à défendre à Berne,

le dossier Transrun, destiné à améliorer sensiblement la liaison ferroviaire entre le Haut et le Bas.

Nous devons réfléchir à notre approvisionnement en énergie. Nous ne pourrons pas choisir de ne rien faire. Nous serons forcés de faire des choix, sans quoi, notre imprévoyance nous dictera des choix : voulons-nous une nouvelle centrale nucléaire ? Le lobby électrique a déjà entamé une campagne pour nous convaincre. J'ai eu l'occasion d'entendre un discours à ce sujet à Flims. Voulons-nous une centrale à gaz ? Un projet est déjà bien avancé à Cornaux/Cressier. Voulons-nous des énergies renouvelables ? Après avoir protégé nos crêtes du Jura farouchement pendant 40 ans, devons-nous y mettre des éoliennes ? C'est une question épineuse que vous vous êtes certainement déjà posée, spécialement vous, qui êtes ce matin au Jardin botanique, vous qui tenez aux crêtes, mais aussi à la qualité de l'air et aussi à un environnement sain....

Le tribunal fédéral a finalement tranché, donnant son aval à la construction d'éoliennes sur les crêtes du Jura, préférant la promotion des énergies renouvelables à la protection des paysages et reconnaissant ainsi de facto l'intérêt public prépondérant lié à la recherche de sources d'énergie propres. Le débat est juridiquement clos mais il reste bien sûr ouvert sur le fonds.

Le paysage a toujours été modifié, travaillé, diversifié. Il est le résultat de l'action de l'homme. Nous pouvons encore le modifier, mais nous devons nous efforcer de le faire avec beaucoup de prudence et de respect. Des éoliennes, oui, mais pas n'importe où, ni n'importe comment, ni n'importe combien...

L'écologie des années 60 est un peu différente de celle d'aujourd'hui. Nous devons évoluer. Nous évoluons d'ailleurs. Lentement, mais sûrement.

Jeudi passé, au Conseil des Etats, nous n'avons pas réussi à faire passer le rachat de l'énergie solaire à un prix qui lui permette de se développer. Il nous a manqué une voix. Le président a départagé dans le mauvais sens.... Mais gardons espoir ! Le national peut encore revenir là-dessus. Cela laisse à notre Conseil quelques mois pour évoluer !...

L'urgence des problèmes environnementaux est telle que nombre de citoyens et citoyennes s'en inquiètent et souhaitent de plus en plus que l'écologie soit au cœur du projet politique.

J'espère que nous saurons nous montrer dignes de l'esprit précurseur, et même pionnier, des autorités et du peuple neuchâtelois d'il y a quarante ans. J'espère que nous saurons nous montrer créatifs, inventifs et surtout volontaristes.

Nous nous y employons et nous y arriverons !

